



Sommaire :

- * Le mot du Maire
- * Informations diverses
- * Compte rendu du Conseil municipal
- * Info pratiques
- * Manifestations
- * Etat civil

MARS 2009 n° 153

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	9 h - 11 h 45
	14 h - 17 h 45
Mardi	FERMEE
Mercredi	9 h - 11 h 45
Jedi	14 h 17 h 45
Vendredi	9 h 11 h 45
Samedi	9 h - 11 h 45
	14 h - 17 h 45



Mensuel d'information communale de St Barthélemy,

les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr avant le 20 de chaque mois

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

Le mot du Maire

Dans chaque commune, les documents d'urbanisme (POS, PLU) encadrent les constructions et particulièrement leurs dimensions par rapport aux surfaces disponibles, leurs hauteurs et leurs implantations vis-à-vis des limites séparatives.

Pour conserver une harmonie, il est également précisé la couleur des tuiles (terre cuite vieillie) et la teinte des façades (beige clair).

La définition de ces deux derniers points est suffisamment vague pour permettre une certaine personnalisation des propriétés.

Toutefois cette latitude ne doit pas engendrer des excès, lesquels pourraient se voir sanctionnés par une mise en conformité.

Maurice PELISSIER

Depuis le mois de mars une permanence est tenue en Mairie
tous les jeudis de 16 h à 18 h.



Mme GUEDENET recevra toute personne désireuse d'obtenir des renseignements sur l'école, la cantine.

INFORMATION

Stationnement

La commune rappelle aux parents ou accompagnateurs des enfants scolarisés à ST BARTHELEMY que le **DEPOSE MINUTE** à l'entrée de l'école doit être **IMPÉRATIVEMENT UTILISÉ**. De même, le **STATIONNEMENT** sur les trottoirs est **VIVEMENT DÉCONSEILLÉ**.

Garderie

Depuis de nombreuses années, la commune a mis en place un service de garderie dans le but de faciliter la tâche des parents exerçant une activité professionnelle ne leur permettant pas d'être présents à l'heure de la sortie des classes ou pour des raisons exceptionnelles.

La **GRATUITE** de ce service que nous souhaitons maintenir ne pourra perdurer face au trop grand nombre d'enfants à accueillir.

Nous faisons appel à la responsabilité et au civisme de toutes et tous afin que cet accommodement ne soit utilisé qu'à bon escient et parcimonie.



Depuis début mars, le service du cadastre procède à la mise à jour du plan cadastral de la commune. Ces travaux consistent essentiellement en des mesures sur le terrain pour faire figurer les constructions nouvelles, les piscines... sur le plan cadastral.

Ceux-ci seront conduits par M. Vincent DEBOUT, technicien géomètre du cadastre muni d'une carte professionnelle attestant de son identité.

Merci de lui réserver un bon accueil



INSCRIPTIONS Année scolaire 2009-2010

Ecole Primaire Publique
42 chemin des écoles
38270 ST BARTHELEMY
Tél : 04.74.79.72.20

Les permanences sont :

**Vendredi 24 avril et
vendredi 15 mai de 8 h 00 à 17 h 00
Et mercredi 20 mai 2009 de 8 h 00 à 12 h 00**



Merci de vous munir :

- du carnet de santé de votre enfant,
- du livret de famille,
- du certificat d'inscription délivré par la mairie



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2009

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M BECT Gérard, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par M. PELISSIER Maurice, Maire.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT : dépenses : 554 503.72
recettes : 769 107.77
excédent : 214 604.05

INVESTISSEMENT : dépenses : 659 504.47
recettes : 336 403.94
déficit : 323 100.53

Restes à réaliser en dépenses : 81 000

Restes à réaliser en recettes : 317 099

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif a été voté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2008

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

214 604.05 euros

DEFICIT D'INVESTISSEMENT

- 323 100.53 euros

DEFICIT GLOBAL

- 108 496.48 euros

On répartit l'excédent de fonctionnement en deux parts, l'une vient combler en partie le déficit d'investissement (compte 1068), l'autre reste affectée en section de fonctionnement (compte 002).

Compte 1068 87 001.53 euros

Compte 002 127 602.52 euros

214 604.05 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Maurice PELISSIER, Maire, expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2009, le programme des travaux, et donne connaissance des différentes prévisions budgétaires de l'année, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Après avoir entendu la proposition de budget

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2009 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

590 501 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

750 447 euros

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Maurice PELISSIER, Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixé les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi de janvier 1980

- les taux appliqués l'année dernière

Le Conseil après réflexion,

DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier pour l'année 2009 les taux d'imposition.

TAUX BASES PRODUIT

TH	10.91%	690 500	75 333.55
FB	19.01%	638 500	121 378.85
FNB	58.91%	46 500	27 393.15

TOTAL 224 105.55

ACQUISITION DE TERRAIN

M BECT, fait part au Conseil de la négociation qu'il a conduite pour le compte de la commune concernant l'achat d'une partie des parcelles cadastrées ZE 73 et ZE 74 situées en zone NC (zone agricole) quartier Mont Romon (près du Clos fléchet) moyennant la somme de 894 euros pour une surface de 2350 m². (surface et prix seront définis avec précision après relevé du géomètre).

L'acquisition de cette bande de terre permettra à la commune, de maîtriser la végétation et notamment la taille des arbres bordant ces parcelles, de désenclaver le site de l'ancienne tannerie et de raccorder à terme le quartier du Clos Fléchet au réseau d'assainissement collectif.

Le Conseil,

CONSIDERANT l'ensemble des avantages liés à cette acquisition

ACCEPTE l'achat de ces parcelles

CHARGE le Maire des formalités administratives

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

M Gérard BECT, adjoint aux finances, rappelle au Conseil que la ligne de crédit contractée en Février 2008 est arrivée à échéance.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire concernant les finances communales, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de VIENNE (ci-après « la Caisse d'Epargne »),

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de St Barthélemy décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de

trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de St Barthélemy décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Montant : 150 000 Euros

Durée : un an maximum

Taux d'intérêt applicable à un tirage (selon le choix d'index réalisé EONIA + marge de 1.40 % par l'Emprunteur, à chaque demande de versement des fonds) :

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : *mensuelle*, civile, à terme échu

- Frais de dossier : 100 Euros

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil

AUTORISE le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

AUTORISE le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

APPLICATION DU DISPOSITIF PLAN DE RELANCE DE

L'ECONOMIE RELATIF AU FCTV

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.1615-6, Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du CGCT permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du FCTVA qui s'engagent par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaire du fonds dès que les services préfectoraux constateront au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le conseil après échanges,

PREND ACTE que le montant de référence correspond à la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004.2005.2006 et 2007, soit 33 341 euros.

DECIDE d'inscrire au budget de la commune 239 946 euros de dépenses réelles éligibles au FCTVA.

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle elle s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

ANNEXE

CONVENTION POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA

Entre Le Préfet de l'isère

Et

La commune de SAINT BARTHELEMY représentée par son Maire Maurice PELISIER

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 2 mars autorisant le Maire à conclure la présente convention

Vu l'article L.615-6 du CGCT issu de l'article 1 de la loi de finances rectificative pour 2009,

EST CONVENU ce qui suit

Article 1^{er} – progression des dépenses réelles d'équipement

Les dépenses réelles d'équipement de la commune de SAINT BARTHELEMY inscrites aux comptes 20, 204 21 et 23 de l'exercice 2009 s'établissent à 351 346 €

Les signataires conviennent que ce montant est supérieur d'au moins un euro à la moyenne de ces dépenses constatées au cours des années 2004, 2005, 2006 et 2007, s'établissant à 33 341 €, conformément à l'article L.615-6 du CGCT.

L'augmentation est de 1053 %.

Article 2 – versement du FCTVA dû au titre des dépenses effectuées en 2008

La commune de SAINT BARTHELEMY transmettra les états déclaratifs permettant à la préfecture de liquider le fonds de compensation pour la TVA dû au titre des dépenses effectuées en 2008 avant le 1^{er} mai 2009 ; après vérification des services préfectoraux, l'attribution de FCTVA correspondante sera versée avant le 30 juin 2009.

Article 3- versement du FCTVA dû au titre des dépenses effectuées en 2007

La commune transmettra les états déclaratifs permettant à la préfecture de liquider le fonds de compensation pour la TVA dû au titre des dépenses effectuées en 2007 avant le 15 septembre 2009 ; après vérification des services préfectoraux, l'attribution correspondante sera versée avant le 1^{er} décembre 2009.

Article 4- contrôle de la somme des investissements au 31 décembre 2009-03-03

Au cours du premier trimestre 2010, les services de l'Etat vérifieront que le niveau des dépenses effectuées en 2009 par la commune de ST BARTHELEMY a été supérieur d'au moins un euros à la moyenne de ces dépenses d'équipement réelles constatées au cours des années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Un arrêté préfectoral constatera le respect ou le non respect des termes de la présente convention.

En cas de non respect des termes de la présente convention, conformément à l'article L.615-6 du CGCT, la commune obtiendra un versement du FCTVA reposant de manière pérenne sur les investissements de l'année précédente.

En cas de non respect des termes de la présente convention, conformément à l'article L.615-6 du CGCT, la commune perdra à compter de 2010 l'avantage de la réduction du délai de versement du FCTVA et ne percevra donc en 2010 aucune attribution de FCTVA pour les dépenses effectuées en 2009.

Fait en double exemplaires

A SAINT BARTHELEMY le 3 mars 2009

INFORMATION



Le Budget en question

La séance du Conseil Municipal relative au budget s'est déroulée le 2 Mars dernier. Lors de la précédente réunion du Conseil du 10 Février nous avons eu un débat d'orientation budgétaire, ou nous avons abordé notamment les investissements à réaliser.

Il s'agit d'une démarche normalement réservée aux Collectivités de plus de 3500 habitants.

Nous apprécions qu'une telle discussion se tienne dans notre Commune, cela permet de mieux associer le Conseil Municipal à la gestion .

Le budget s'est préparé en maintenant les taux d'imposition actuels à savoir : 10,91 pour la taxe d'habitation, 19,01 pour le foncier bâti , 58,91 pour le foncier non bâti.

Il était indispensable de ne pas alourdir la fiscalité des ménages vu la conjoncture économique actuelle.

Les grandes lignes du budget 2009 intègrent la réfection du stade de foot , les crédits sont inscrits, les frais d'étude pour la construction d'une nouvelle cantine scolaire qui est à nos yeux une réalisation urgente.

Pour l'ensemble de ces raisons, les choses allant dans le bon sens, nous avons décider de voter le budget 2009 ainsi que les 3 taxes et le compte administratif 2008. Il est néanmoins souhaitable que nous progressions encore dans le fonctionnement et les travaux du Conseil Municipal.

Les Conseillers Municipaux : Cathy Morel, Anne Molly-Mitton, Bernard Guillot, Jean-Pierre Effantin , Jean-claude Frandon, Laurent Roudet.

Bernard GUILLOT, conseiller délégué

INFOS PRATIQUES

LA TELEALARME

UN LIEN RASSURANT AU QUOTIDIEN



24 H / 24 H, un dialogue avec le centre d'écoute téléalarme quand vous avez besoin d'aide.

Rapidement vous êtes mis en relation avec un opérateur implanté dans les locaux des pompiers de l'Isère.

Le centre d'écoute fait tout de suite le nécessaire pour vous venir en aide.

S'il s'agit d'une « détresse vitale » il fait intervenir les sapeurs pompiers.

Si ce n'est pas une « urgence vitale », le centre d'écoute vous met en relation avec un médecin du SAMU qui permettra de préciser le diagnostic et de déterminer avec vous la meilleure prise en charge.

Renseignez-vous auprès du Secrétariat de Mairie qui vous dirigera vers la déléguée de Saint Barthélemy.

UNE DEMARCHE SIMPLE.

UNE SECURITE QUI PEUT VOUS SAUVER LA VIE.

Gishlène PUPAT



NOUVEAU

Depuis le 12 mars l'auto école DI MORA vous propose un permis de conduire sur un véhicule à boîte automatique ouvert à tous public.

Nombreux avantages : conduite détendue, plus de calage, pas de vitesse à passer...

Pour tout renseignement contactez

L'auto école DI MORA

04 74 79 75 48 ou 06 08 62 62 67



C'EST VOUS QUI LE DITES

Coup de cœur, coup de gueule, la Gabusienne vous donne la parole.

Une parole qui permet de revenir sur l'actualité, une parole qui concerne des sujets d'intérêt général et non particulier, une parole non anonyme.

Cette page est celle des particuliers, et non celle des professionnels du débat public, qui ont tous les jours des rubriques pour s'exprimer.

Tous les courriers, impérativement signés, doivent être adressés à la commission communication de la Mairie de Saint Barthélemy avec la mention « c'est vous qui le dites ».

Gishlène PUPAT, Adjointe, commission communication

COMPTE RENDU MANIFESTATION



C.C.A.S. de Saint Barthélemy

Grâce à toutes celles et ceux, nombreux, venus soutenir notre « ronde des saveurs » au profit du C.C.A.S. de Saint Barthélemy, nous avons réalisé un bénéfice de 1.100 Euros. Notre porc curry / coco a été très apprécié, nombreux sont ceux qui n'ont pu être servis, nous en tiendrons compte lors du prochain rendez-vous.

Merci à vous tous qui, par votre présence avez contribué grandement à l'ambiance sympathique et chaleureuse de cette manifestation tout en servant une action en faveur de la solidarité dans notre village.

Gishlène PUPAT

MANIFESTATIONS

VIDE GRENIER

8 MAI

ST BARTH

À LA SALLE POLYVALENTE

De 6h à 18h

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION:

06.61.97.38.28

ORGANISÉ PAR LE SOU DES ÉCOLES

LA TRADITION DES CONSCRITS EST RELANÇÉE A ST BARTHELEMY

Vous êtes nombreux à avoir répondu présent à l'invitation à notre matinée diots-frites du 1er mars qui a, grâce à vous, été un véritable succès avec 400 diots vendues.

Le concours de belote de l'après midi a été remporté par la paire féminine composée de Simone et Monique.

La rosette a été remportée par CHENAVER Franck de St Barthélemy (avec 14m475).

Un grand merci à tous.

La tradition des conscrits, perdue depuis quelques années dans notre village, est aujourd'hui de retour.

Les conscrits 90.91



De Gauche à droite et de haut en bas :

DUMOULIN Sonia (secrétaire), ANGLADE Virginie, GIRIER Laurine, GINET Marine (trésorière), GUEROUI Sammy, POINT Lois, FRANCOIS-BRAZIER Tony, GIRIER Clémence (présidente)

Absent : JOLLY Quentin



ADMR de Beaurepaire « Aider chacun à bien vivre chez lui »

Vous invite le **lundi 4 mai à 20 h**
à la salle Polyvalente de St BARTHELEMY
à son **Assemblée Générale**.

Vous pouvez mieux connaître sa compétence, sa mission, sa présence dans le village auprès des personnes retraitées et les familles en créant des emplois.

La Présidente, E. JAILLOT

C'est le printemps !!!

Comme le veut la tradition,

le vendredi 1er Mai ainsi que le samedi 2 Mai,

les conscrits de Saint Barthélemy passeront dans toutes les maisons afin de récolter farine, lait, œufs et autres ingrédients pour confectionner des crêpes.

Dans la matinée du dimanche 3 mai vous êtes tous cordialement invités à venir déguster les crêpes et prendre un verre au stade.

Merci d'avance !!

Les conscrits de Saint Barthélemy.



CLASSE 1979

En vue de l'organisation du repas des 50 ans qui aura lieu courant 2009

Veillez vous faire connaître auprès de
M. FRANDON Raymond 04.74.84.63.50
554 route de Beaurepaire 38270 ST BARTHELEMY

ou

M. JANIN René 04.7484.67.54 (12h à 19h)
1301 route de Grenoble 38260 LES ROCHES DE PAJAY



A MEDITER...

LE LIBERALISME

A l'usage les mots voient l'image qu'ils sont sensés donner se déformer, se caricaturer. Leur signification première peut être altérée par des connotations diverses voire carrément changée. Ainsi libéralisme ne signifie pas absence de règles.

Supprimer le Code de la Route ou ne pas en respecter les prescriptions et mettre ainsi en péril la sécurité de tous, c'est l'anarchie: écrasement des plus faibles, accident général, circulation impossible.

A l'inverse, s'il est normal de conduire correctement, être contraint de suivre un itinéraire imposé et à un moment déterminé, ou pire ne pas avoir le droit d'aller où on le désire, c'est le dirigisme: mouvements entravés, blocage.

Aller où l'on veut, quand on le veut, par le chemin que l'on pense le meilleur, en observant consciencieusement le Code, c'est le libéralisme: liberté dans un cadre bien défini, efficacité.

Bruno DANNONAY

Thomas JEFFERSON, président des Etats-Unis d'Amérique de 1801 à 1809

«Je pense que les institutions bancaires sont plus dangereuses pour nos libertés que des armées entières prêtes au combat. Si le peuple américain permet un jour que les banques privées contrôlent leur monnaie, les banques et toutes les institutions qui fleuriront autour des banques priveront les gens de toute possession, d'abord par l'inflation, ensuite par la récession, jusqu'au jour où leurs enfants se réveilleront, sans maison et sans toit, sur la terre que leurs parents ont conquise.»



*Citation tirée de la revue
le Journal des Maires n°3 du 15 mars 2009*

Au sortir du siècle des Lumières, ce francophile averti avait déjà une vision bien particulière des pouvoirs financiers.



ETAT CIVIL



le 16 février 2009

est née

Lili Uma Anouck GENTIL

De Thomas Jean GENTIL
Et Viviane VACHER

Domiciliés 997 route de Grenoble

Félicitations aux parents



Le 24 février 2009

Madame Germaine Marie Thérèse CLAIR veuve BOUZEREAU est décédée dans sa 81ème année

Toute notre sympathie à la famille



le 11 mars 2009

est né

Rudy Jérôme Emile KOMBE KWELLE

De Jeannot Tanguy KOMBE KWELLE
Et Emilie Joëlle Christiane NICOLAS

Domiciliés 17 place de l'Eglise

Félicitations aux jeunes parents